

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2010

L'an deux mille dix, le dix mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame ANTONETTI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, THOMPSON, BROSSEAU, MEDARD, THIEBAULT, GERENTON, MARRE, JEANNERET, VINOT-PREFONTAINE, Messieurs LAMOUR, CIUCIU, FACCHIN, BOISSARD, PHILIPPE Patrick, BOUDET, MANCEAU, ZIANE, SOUTUMIER, DEMAREST, JACQUIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mesdames NASTEV (pouvoir à Mme PRIVAT), MOSSE (pouvoir à M. LAMOUR), Messieurs DELALANDE (pouvoir à M. SOUTUMIER), HAMON (pouvoir à M. DEMAREST).

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES : Mesdames BABONNEAU, BOURGY, Monsieur PHILIPPE Jean-Pierre.

Monsieur Patrick PHILIPPE est désigné secrétaire de séance.

Madame ANTONETTI : Vous avez eu, pour approbation, le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2010. Avez-vous des remarques à faire ? S'il n'y a pas de remarques, pouvons-nous passer au vote ?

VOTE : Pour approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2010.

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BROSSEAU, MOSSE, MEDARD, THIEBAULT, GERENTON, JEANNERET, VINOT-PREFONTAINE, Messieurs LAMOUR, CIUCIU, FACCHIN, BOISSARD, DELALANDE, PHILIPPE Patrick, BOUDET, MANCEAU, ZIANE, SOUTUMIER, DEMAREST, HAMON, JACQUIN.

Abstention : Madame MARRE.

Madame ANTONETTI : Nous avons rattrapé le retard.

Madame ANTONETTI : Je dois vous informer des décisions du Maire prises par délégation de compétences en intersession, en vertu de l'article L 2122.22, durant l'intervalle entre le dernier Conseil Municipal et celui-ci :

- Le 07 janvier 2010, pour conclure un marché de coordination, sécurité et protection santé de niveau 3 dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement des locaux 3 rue Darier, avec la Société QUALICONSULT SECURITE pour un montant de 2 200,64 € TTC.

Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché sera imputé en section d'investissement à l'article 2313-524-196.

Il s'agit de la partie contrôle de sécurité.

- Le 11 janvier 2010, pour se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2011 - 2014 que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2010, conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il s'agit des assurances statutaires pour le personnel municipal.

Les taux de cotisation seront soumis préalablement afin de prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2011.

- Le 19 janvier 2010, pour fixer la participation financière des familles pour le séjour à Cambridge, en Angleterre, proposé par l'organisme Club Langues et Civilisation en avril 2010, qui sera calculée en fonction du quotient familial établi pour chaque famille au titre de l'année 2010 sur la base de 80 % du coût du séjour, soit 548,00 €.

- Le 04 février 2010, pour fixer les tarifs pour l'activité « ateliers contes » de la bibliothèque :

- 20,00 € par trimestre pour les Longipontains ou les personnes travaillant sur la commune.
- 30,00 € par trimestre pour les non résidents.
- gratuité pour le personnel communal oeuvrant dans le domaine de l'éducation (centres de loisirs, écoles, école de musique, bibliothèque).

Le trimestre sera réglé à terme échu.

Les recettes seront perçues dans le cadre de la régie unique de recettes «RR31 » et inscrites à l'article 7062-024-70 du budget en cours.

Madame ANTONETTI donne lecture de l'ordre du jour :

URBANISME

- Autorisation au Maire pour déposer un permis de construire pour la construction de la troisième école.

Rapporteur Alexandre FACCHIN.

FINANCES

- Débat d'orientations budgétaires 2010.

Rapporteur Delphine ANTONETTI.

I - AUTORISATION AU MAIRE POUR DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA TROISIEME ECOLE - Rapporteur Alexandre FACCHIN

Monsieur FACCHIN : Il s'agit de donner l'autorisation au Maire pour déposer un permis de construire concernant la construction de la troisième école. En fait, le permis de construire a été déposé la semaine dernière.

Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à le signer. Ce projet est conforme au projet qui a été présenté, le 17 février 2010, en Commission de suivi de la troisième école. S'il y a des questions, j'y répondrai bien sûr.

Madame ANTONETTI : La Commission qui pilote ce projet de construction de la troisième école a réellement bien fonctionné et d'une façon très large. L'information est donc faite, nous sommes sur ce point, dans des formalités. Avez-vous néanmoins des questions sur ce permis de construire ?

Madame MARRE : Comme vous venez de le dire, c'est une formalité vu l'état actuel d'avancement du projet. Je veux juste rappeler, comme je l'ai longuement expliqué lors du Conseil Municipal du 24 septembre 2009, qu'en ce qui concerne le projet de la troisième école, je n'ai pas suffisamment d'informations sur le financement, sur les coûts. Je m'abstiendrai donc sur ce point.

Madame ANTONETTI : Le plan de financement a été clairement projeté, exposé, établi et voté à l'unanimité lors de la Commission, il a été très largement détaillé. Je suis surprise, cela vous a peut-être échappé.

Monsieur DEMAREST : Nous sommes conscients que cette troisième école apportera un confort aux habitants de Guiperreux, par contre nous ne sommes pas du tout convaincus que cette école soit une nécessité. Lors du précédent mandat, nous avons évoqué une possibilité autour du Pôle Enfance. Ce Pôle Enfance permettait, entre autres, un certain nombre d'évolutions au niveau de l'école, avec la création d'une ou deux classes supplémentaires. Ce projet, tel qu'il avait été mené, était amendable et modifiable, d'autant que les demandes des Bâtiments de France de l'époque, par rapport à celles d'aujourd'hui, ne sont pas du tout les mêmes. C'est la raison pour laquelle nous pensons que le projet précédent, autour du Pôle Enfance, aurait pu convenir et c'est pourquoi nous nous abstiendrons.

Madame ANTONETTI : La réponse vous la connaissez. Vous évoquez une solution qui consistait, une fois encore, pour l'école de Lormoy, à ajouter une classe démontable, ce qui aurait pu être une solution à très court terme, et à délocaliser, dans le Pôle Enfance, la partie restauration. C'est encore une fois une solution à court terme, insuffisante et peu pérenne qui ne correspond pas à notre vision patrimoniale de la ville.

Je me permettrais juste une remarque. Depuis 2003, nous avons le centre de loisirs maternel des Echassons qui est amortissable sur 20 ans. Il n'est pas encore payé, nous n'en sommes pas encore à la moitié du paiement, et aujourd'hui, techniquement, il est presque obsolète. Le Pôle Enfance arrivera juste pour remplacer cette structure qui ne sera plus capable d'accueillir des enfants. Nous choisissons effectivement de ne pas recourir à ces solutions à court terme, car c'est toujours « reculer pour mieux sauter ». L'addition du coût de toutes ces solutions intermédiaires aurait depuis longtemps financé le coût de cette troisième école.

Monsieur FACCHIN : Concernant le projet prévu par l'ancienne municipalité, il s'agissait d'un déplacement de la cantine scolaire vers le Pôle Enfance et l'utilisation des locaux de la cantine pour faire une à deux classes supplémentaires sur l'élémentaire. Or, les besoins sont actuellement sur la partie maternelle des écoles.

Monsieur LAMOUR : Concernant le dernier point, le déplacement de la restauration vers le Pôle Enfance réduisait la surface du centre de loisirs donc la capacité d'accueil.

Madame MARRE : Je reviens sur la question que je vous ai posée lors du Conseil Municipal du 24 septembre 2009 concernant les frais de fonctionnement, car je n'ai pas l'impression d'avoir eu de réponse précise sur le sujet. Notre commune va-t-elle pouvoir faire face à tous ces frais qui vont être la conséquence de cette nouvelle école ? Vous parliez de « court terme », il y a un côté court terme effectivement puisqu'il n'y aura que quatre classes et peut-être huit à terme. Les questions que je

vous avais posées étaient les suivantes : « comment tout ceci va être financé, allez-vous augmenter le recours à l'emprunt ou augmenter les impôts », peut-être que ce soir nous allons avoir les réponses à ces questions.

Madame ANTONETTI : Sans doute oui. En ce qui concerne cette troisième école, je reste à l'écoute de vos propositions Madame MARRE pour héberger le sureffectif d'enfants qui va apparaître dès la rentrée 2011. Que faire de ces enfants que nous n'aurons pas la possibilité de scolariser ? J'attends les propositions.

Madame MARRE : Ce ne sera pas dès la rentrée, je serais étonnée que vous construisiez une école en quelques mois, la question de la rentrée ne se pose donc pas en ces termes. Je crois qu'il y a un comptage à chaque début d'année, le problème se pose systématiquement à ce moment là.

Madame ANTONETTI : Ce sera à la rentrée 2011, le calendrier de la troisième école sera tenu. Vous avez pu le voir durant la Commission.

Monsieur FACCHIN : Ce mode de raisonnement a été créé par le passé des structures démontables puisque lorsque l'on arrive au mois d'août et que l'on a besoin de classes supplémentaires, la seule solution est de poser un algeco au milieu de la cour.

Madame SCHMALTZ : Vous nous parlez des frais de fonctionnement, vous semblez oublier un petit détail. Lorsque l'on augmente les effectifs dans une école déjà existante, les frais de fonctionnement augmentent aussi puisque nous sommes obligés d'augmenter le nombre de personnes assurant l'encadrement. D'ailleurs, c'est déjà le cas puisque c'est ce qui s'est passé cette année aux Echassons où nous avons dû renforcer considérablement les personnels d'encadrement et de cuisine. Nous nous trouvons également dans une situation difficile pour la garderie.

Vous ne le savez peut-être pas mais l'effectif est tellement important que nous sommes obligés de garder un groupe d'enfants dans les locaux mêmes de l'école parce que l'accueil de la maternelle, qui sert pour la garderie, n'est plus suffisamment grand. Nous sommes bien obligés de prévoir des animateurs dans les bâtiments de l'école et dans les bâtiments de l'accueil de la maternelle. L'argument concernant les frais de fonctionnement est, je crois, à relativiser au regard de ce que cela représente pour les enfants.

Vous nous parlez des problèmes financiers, je m'étonne qu'à aucun moment vous ne posiez la question concernant les problèmes rencontrés par les enfants et les familles et qu'il n'y ait pas pour vous de hiérarchie. Il y a d'abord le confort et la qualité des services que l'on offre aux enfants et aux familles, il faut ensuite essayer de trouver les moyens de les assurer, ce qui est tout de même la première charge d'une municipalité.

Madame MARRE : La question que je vous pose c'est quels sont les moyens qui vont être mis en place pour faire face à toutes ces dépenses ?

Madame ANTONETTI : On ne peut pas nier les montées en charge importantes que nous avons sur la ville dans tous les domaines, aussi bien sur la restauration scolaire, sur les effectifs des centres de loisirs, qui ont augmenté en deux ans de près de 30 %, que sur les effectifs dans les classes qui sont surchargées, en tout cas pas en niant cette réalité et pas en essayant d'évacuer le problème et les élèves ailleurs que dans la ville dont le rôle est de leur fournir le meilleur cadre éducatif possible.

VOTE : Pour autoriser le Maire à déposer un permis de construire pour la construction de la troisième école.

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BROSSEAU, MOSSE, MEDARD, THIEBAULT, GERENTON, VINOT-PREFONTAINE, Messieurs LAMOUR, CIUCIU, FACCHIN, BOISSARD, DELALANDE, PHILIPPE Patrick, BOUDET, MANCEAU, ZIANE, SOUTUMIER, JACQUIN.

Absentions : Mesdames JEANNERET, MARRE, Messieurs DEMAREST, HAMON.

II - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010 – Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : L'élaboration du budget primitif dans une ville est précédée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) défini et régi par les articles L 2312-1 et L2351-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce débat se situe à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il consiste à débattre sur les orientations générales de la ville dans le cadre qui est celui de l'exercice considéré. C'est à ce moment que l'on revient sur le contexte qui influe sur le document budgétaire de la ville et la façon dont la ville gère la commune.

Ce débat constitue la première étape du cycle budgétaire des collectivités locales et représente en cela un moment important de démocratie locale.

Le contexte européen est très défavorable. L'activité de la zone Euro a connu un repli sans précédent au premier trimestre 2009 (- 2,5 %) puis une stabilisation au deuxième trimestre. Sur l'ensemble de l'exercice, la contraction du Produit Intérieur Brut (PIB), au niveau européen sur la zone Euro, atteint 3,9 %, en chute de 4 %. Selon la plupart des économistes, les prévisions de croissance pour 2010 n'iraient pas au-delà de 1 %. C'est donc une reprise fragile pour la zone Euro.

L'évolution, à l'intérieur de cette zone Euro, du PIB français pour l'année 2009 s'est aussi contractée de 2,2 %.

En ce qui concerne la France, les prévisions de croissance sont très incertaines. Selon les avis éclairés, elles oscillent entre + 0,2 % et + 2,5 %. Elles tentent d'intégrer un certain nombre de mécanismes de relance impulsés par l'Etat, notamment le plan de relance qui agit sur l'investissement public en France et représente 72 % des investissements totaux.

Une certaine inflation reprendrait, elle avoisinerait 1,4 %, ce sont les prévisions 2010 (1,1 % en 2009). La consommation des ménages resterait très mesurée avec une évolution de + 0,7 %.

Dans cet environnement économique et financier de croissance fortement ralentie, la loi de Finances 2010 accroît fortement les contraintes et les incertitudes pesant sur les finances locales.

L'évolution des concours financiers de l'Etat est globalement en baisse :

- limitation à 0,6 % de l'augmentation. L'Etat fournissait auparavant différentes compensations, notamment en matière de taxe professionnelle suite à différentes réformes qui ont eu lieu dans le passé. Vous avez entendu parler de la réforme de la part salaire de la taxe professionnelle, l'Etat

intervenant en compensation. Ces compensations sont en baisse, notamment la dotation de compensation de la taxe professionnelle qui diminue de 5,7 %.

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est l'enveloppe que l'Etat verse aux communes pour assurer leurs rôles premiers, dont l'éducation. C'est une enveloppe globale au niveau national, fixée à 0,6 % pour 2010. Pour mémoire, en 2006 et 2007, on l'appelait alors le « Contrat de Croissance et de Solidarité », l'enveloppe de la DGF était en progression, d'une année sur l'autre, de 2,5 % à 2,7 %. En 2008 et 2009, le Contrat de Croissance a été remplacé par le Contrat de Stabilité, les termes indiquent bien la décroissance des efforts de l'Etat. Ce Contrat de Stabilité était indexé sur la prévision de hausse des prix, pas sur l'inflation réelle, qui a atteint en 2008, 2,08 % et en 2009, 2 %. Vous voyez que la chute commence d'une façon très nette.

L'enveloppe globale, dans cette dotation globale de fonctionnement, est à l'échelle de la Nation. Il existe une enveloppe pour les villes, une enveloppe pour les conseillers généraux, une enveloppe pour les régions. Celle des villes est en baisse de 0,20 %. L'Etat influe sur la fiscalité locale par l'intermédiaire de la revalorisation des bases locatives qui est fixée chaque année. Cette année, alors que ces bases « voguaient » allègrement à 2,5 % d'une année à l'autre, nous n'aurons que 1,01 %, soit un taux de revalorisation des bases locatives inférieur à l'inflation.

Dans le même temps, les enveloppes des Régions et des Départements baissent également. Les Régions, les Départements et les EPCI subissent de la même façon la baisse des concours de l'Etat et sont de plus en plus contraints, comme nous, à se recentrer sur leurs compétences propres et à alléger les enveloppes destinées à financer les investissements des communes et à se désengager de ce partenariat traditionnel sur le financement des équipements que sont la Région et le Département.

Ceci se traduit d'une façon nette depuis plusieurs années :

- par la restriction des critères d'engagement des subventions,
- par la suppression de certaines aides. Nous l'avons vu à Longpont, nous n'avons pas eu d'aide pour la sécurisation des abords des écoles.

Ce sont dorénavant les collectivités, les Régions et les Départements qui prennent le relais de l'Etat dans la pénalisation des communes qui ne respectent pas la loi SRU et les 20 % de logements sociaux requis. Dès lors que les villes sont en carence, c'est le cas de Longpont, elles sont pénalisées sur les taux de subvention. Les villes qui respectent la loi SRU ont, par exemple, 40 % de taux de subvention sur le Pôle Enfance. Celles qui sont en carence ont 2 % de moins, soit 38 %.

Nous nous trouvons également dans un contexte intercommunal particulièrement difficile. La première raison c'est la suppression de la taxe professionnelle qui est inscrite dans la loi de Finances 2010 et qui sera remplacée dans un premier temps, cette année, et partiellement l'an prochain, par une dotation de l'Etat et ensuite par deux impôts qui seront assis sur une part foncière et sur la valeur ajoutée, il s'agit des impôts qui reposent sur les entreprises qui sont perçus en intégralité par la Communauté de Communes. Nous sommes en taxe professionnelle unique, c'est donc la Communauté de Communes Cœur de Hurepoix qui capte la totalité de la taxe professionnelle sur le périmètre de la Communauté de Communes et qui la redistribue partiellement aux différentes communes qui en font partie après avoir prélevé ses besoins pour fonctionner sur ses compétences propres.

L'augmentation des bases de taxe professionnelle dans les années précédentes a permis une augmentation de cette taxe perçue par la Communauté de Communes Cœur de Hurepoix. C'est sur cette évolution, qu'a été créée, en 2009, après force réclamation, une dotation de solidarité communautaire, c'est-à-dire une dotation complémentaire qui permet de faire revenir sur les communes plus de 106 000,00 €, une part du bénéfice du développement économique qui a été enregistrée sur l'ensemble de la structure. Avec la réforme de la taxe professionnelle, cette DSC est gelée. Nous ne savons pas si l'année prochaine elle pourra être distribuée. Dans ce cadre, le refus du Préfet, et des trois autres communes de la Communauté de communes Cœur de Hurepoix, de laisser Longpont intégrer la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, nous prive d'une manne financière importante.

A ce jour, dans le cadre de la Communauté de Communes ou dans le cadre d'une fusion avec une agglomération, la dotation de l'agglomération qui revient vers la ville est assise sur les bases de la taxe professionnelle de 2003. Si nous intégrions, seuls, l'Agglomération du Val d'Orge, notre référence de taxe professionnelle serait assise sur les bases de 2009. Ces bases ont augmenté, entre 2003 et 2009, de 62 % et représenteraient un produit supérieur de 246 000,00 € environ.

Voilà ce dont nous sommes privés aujourd'hui par cette décision unilatérale et arbitraire du Préfet qui refuse de nous laisser intégrer le Val d'Orge, sans compter la perte du bénéfice du Contrat d'Agglomération du Val d'Orge qui permettrait la rénovation de la Grange aux Dîmes et permettrait surtout aux Longipontains d'accéder à de nombreux services qui sont offerts par cette Agglomération.

Dans ce cadre, nous choisissons de maintenir le cap. Nous ne sommes plus dans un contexte de simple ralentissement de nos recettes, contexte qui a déjà évolué ces dernières années, en particulier l'an dernier avec la crise sociale, mais dans un contexte qui introduit des incertitudes croissantes et des aggravations importantes des contraintes pesant sur les finances communales. Nous choisissons donc de garder le cap fixé par le projet municipal, pour lequel nous avons été élus, et qui poursuit deux objectifs majeurs, construire les deux équipements indispensables que sont la troisième école et le Pôle Enfance afin de continuer à améliorer le niveau et la qualité des services de proximité rendus aux citoyens.

Nous sommes cependant fragilisés au niveau des recettes et nous devons utiliser tous les moyens à notre disposition pour maintenir un équilibre cohérent et pérenne du budget ainsi qu'un bon niveau d'autofinancement. L'autofinancement est la part de produit que nous pouvons dégager sur le fonctionnement pour la consacrer à l'investissement, c'est l'épargne en comparaison avec un budget ménage.

Il faut donc que nous continuions à restaurer un bon niveau d'autofinancement alors que nos charges connaissent une évolution moyenne. Ce sera le cas, pour le budget 2010, d'environ 5 %, nos ressources n'augmentant que de 1,6 %.

Pour mémoire, les économistes ont construit un indice particulier parallèle à l'indice de l'inflation, c'est ce que l'on appelle « le panier du Maire » qui regroupe les dépenses spécifiques communales. Ce panier du Maire évolue d'une façon nettement plus importante que l'inflation et que l'indice de consommation classique des ménages. Son évolution s'élève à 2,6 % en prévision contre 1,3 % pour le dernier indice des prix à la consommation des ménages, soit le double. Il était, il y a deux ans, de 3,7 %.

Nous souhaitons maintenir le cap en programmant et maîtrisant les dépenses. Nos dépenses de fonctionnement seront en augmentation, en particulier du fait que la moitié de nos dépenses est représentée par des charges de personnel. Cette hausse avoisinera 6 % en 2010 par rapport à 2009. Elle s'explique, d'une part, par ce que l'on appelle le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT), qui est l'évolution normale de carrière des agents et qui est au minimum dans la Fonction Publique Territoriale, de 3,5 % par an, sans les hausses d'indices, il s'agit de l'évolution de carrière et non des augmentations de salaires. Nous avons une pyramide des âges particulière dans la collectivité qui fait qu'en perspective dans les années qui viennent nous aurons un renouvellement important et de nombreux départs en retraite. Nous avons donc déjà, sur 2010, un certain nombre de primes de départ à la retraite et de primes d'installation pour les remplaçants des futurs retraités.

Depuis cette année, nous avons une augmentation significative des heures d'encadrement et d'animation dans les structures scolaires et périscolaires due à une hausse importante des effectifs mais aussi, dans les structures culturelles, du fait que deux nouveaux cours ont ouvert à l'Ecole Municipale de Musique : le violoncelle et la guitare électrique, à mettre dans le chapitre des améliorations de niveau et de qualité des services de cette structure.

Nous avons aussi, dans cette hausse de 6 %, le rattrapage de postes laissés vacants lors du précédent mandat au profit de l'externalisation. Il y avait aux Services Techniques deux à trois postes qui étaient vacants et non pourvus. Une façon de ne pas faire augmenter trop rapidement les charges de personnel était de ne pas remplacer les agents partant à la retraite ou changeant de collectivité, en supprimant une part de leur activité, les services n'étaient donc pas rendus. Le meilleur exemple c'est le départ du gardien du cimetière. Le cimetière a été laissé sans entretien pendant plusieurs années, le poste n'ayant pas été remplacé.

Nous avons également l'impact du passage en régie directe de la restauration scolaire puisque nous avons embauché un cuisinier pour remplacer une prestation qui était servie par RGC alias la SODEXO. Nous avons de plus une hausse des charges de personnel sur l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Ces deux derniers points sont à relativiser puisqu'ils sont compensés partiellement par la baisse des prestations qui étaient achetées dans des entreprises extérieures, c'est simplement un flux à l'intérieur du budget.

Nous souhaitons maintenir un effort important en matière de formation du personnel, de prévention, d'hygiène et de sécurité avec la médecine du travail et l'ACMO qui travaillent sur les plans d'hygiène et de sécurité de la commune.

Les charges à caractère général, le fameux chapitre 011 qui correspond à environ 25 % des dépenses, seront stabilisées autour de 4 %. Il s'agit du poste qui contient les principales caractéristiques du panier du Maire. C'est là que nous trouvons tous les fluides, carburant, combustibles, chauffage, eau, électricité de la commune qui ont, en général, une progression bien plus rapide que l'inflation. Toutes les dépenses de matières premières en fournitures qui sont utilisées dans les services, sont optimisées au maximum par des procédures de mise en concurrence et par une politique de mutualisation des achats.

Nous avons aussi toutes les charges, qui s'inscrivent au chapitre 65, qui regroupent les dépenses d'accompagnement et d'animation de la vie associative dont l'enveloppe a été augmentée de 18 % en début de mandat, elle a été mise à niveau pour correspondre à au moins 1 % du fonctionnement.

Il y a également, au titre des subventions aux associations, toute la partie sociale de la subvention de fonctionnement qui est attribuée au Centre Communal d'Action Sociale qui est stabilisée.

La restructuration du CCAS a permis de redéployer les dépenses vers des actions purement sociales qui ont permis d'aider davantage de personnes sans augmenter le budget.

Enfin nous avons, toujours dans ce chapitre, des dépenses de gestion courante, les contingents intercommunaux (SIRM). Nous avons évoqué cette participation au Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry dans le dernier « Vivre à Longpont ». Ces dépenses sont en progression et nous nous interrogeons fortement sur leur utilité et leur légitimité. C'est aussi sur ce chapitre que nous avons le poids important de la pénalité prélevée par l'Etat au titre du manque de logements sociaux sur Longpont qui représente 103 000,00 €, ce qui correspond à trois emplois.

La charge en intérêts de la dette est en baisse d'un peu plus de 8 % en 2010 par rapport à 2009, elle était déjà légèrement en baisse par rapport à 2008. Un travail est engagé pour réaménager cette charge et réduire le taux moyen des emprunts contractés par la ville. Il conviendra sur ce poste de rester très prudent puisque les taux sont actuellement très intéressants, ils sont bas mais extrêmement volatiles aussi et, en fonction de la période, nous ne prendrons pas de risques inconsidérés car ils risquent fort de repartir rapidement à la hausse.

Nous continuerons dans ce domaine sur ce qui est amorcé depuis deux ans, à savoir restaurer un niveau d'autofinancement certain et une certaine épargne chaque année. L'année dernière, sur le compte administratif 2008, nous avons réussi à dégager un résultat net de 99 000,00 €, il sera cette année de 173 000,00 € du fait des économies et de l'optimisation des dépenses.

En matière d'investissement, en plus des principales orientations que je vous ai données tout à l'heure, il y a deux gros équipements à construire. Les autres dépenses, qui ont été considérablement réduites, s'inscrivent dans une programmation pluriannuelle des équipements que nous serons amenés à présenter. Les deux gros chantiers sont la troisième école et le Pôle Enfance et, chaque année, les calendriers de réalisation de ces opérations seront ajustés pour soutenir les grands équilibres financiers.

Au-delà de ces deux grands équipements structurants, nous continuerons une politique d'investissement responsable dans le domaine de l'entretien du patrimoine communal qui en a fortement besoin. Vous avez entendu parler du changement des huisseries de l'école élémentaire des Echassons, qui dataient de 1974. C'était un gouffre énergétique. L'amélioration thermique avoisine 5° et le confort acoustique dans les classes a été nettement amélioré. La première tranche a été réalisée et nous avons choisi d'accélérer la deuxième tranche pour finaliser et avoir un impact énergétique démultiplié et efficace de ce bâtiment.

Dans le domaine des espaces publics, voirie, éclairage public, patrimoine paysagé et arboré, les opérations d'investissement seront poursuivies raisonnablement dans une logique de développement durable, de maintien à niveau, de sécurisation et de valorisation. Dans ce cadre, les moyens que vous évoquiez Madame MARRE, se réduisent malheureusement. Nous avons eu vendredi dernier, après le départ de la note de synthèse, la notification des dotations de l'Etat. La progression est effectivement très faible, elle avoisine non pas 0,6 % mais 0,9 %.

Les dotations intercommunales en provenance du Cœur de Hurepoix seront inchangées et la question reste totalement ouverte sur la dotation de solidarité communautaire, nous ne sommes pas sûrs d'en bénéficier.

Nous venons d'être informés, de surcroît, que l'Etat a refusé cette année à la Communauté de Communes Cœur de Hurepoix la dotation globale d'équipement, c'est-à-dire l'enveloppe d'investissement, qu'elle a pourtant obtenue très largement l'an dernier. Cette année, les communautés de communes de moins de 20 000 habitants n'y auraient pas droit, il manque 19 habitants sur notre communauté de communes pour atteindre ces 20 000 habitants, c'est la raison pour laquelle il manquera dans le budget plusieurs millions d'euros de recettes d'investissement.

Les produits des services, c'est-à-dire le paiement de la cantine, du centre de loisirs... seront légèrement en progression du fait de l'augmentation des effectifs. Les droits de mutation, les taxes d'urbanisme sur les mouvements immobiliers seront, à nouveau, légèrement en hausse mais nous sommes loin d'avoir rattrapé le niveau des produits des années 2007 et 2008, il y a eu une chute qui avoisine 20 %. Les subventions que nous attendons en provenance de l'Etat, de la Région et du Département se font attendre. Le meilleur exemple c'est l'orgue pour lequel nous avons avancé plus de 500 000,00 € et touché jusqu'ici 25 000,00 € environ. Nous attendons encore 300 000,00 € que nous réclamons. Il y a également des erreurs sur le plan de financement qui fait figurer des subventions fantômes au niveau du mécénat privé. De plus, je vous le précisais tout à l'heure, nous avons appris que les taux de financement feront l'objet de la double peine sur le Contrat Enfance Jeunesse puisque les taux seront revus à la baisse du fait du constat de carence de logements sociaux.

Le recours à l'emprunt a été considérablement augmenté à la fin du dernier mandat. En 2007, alors qu'en moyenne 500 000,00 € par an d'emprunts nouveaux sont contractés, 2 millions d'euros ont été empruntés sur un encours total de 8 millions d'euros, ce qui représente 25 % de la dette qui a été contractée par la précédente municipalité pour faire face aux dépenses occasionnées par l'extension du gymnase. Le recours à l'emprunt doit donc être limité. D'ailleurs, en 2009, la ville s'est globalement désendettée en ne contractant aucun emprunt et en payant, au cours de cette année, uniquement avec l'autofinancement dégagé sur le fonctionnement et les ressources propres, entre autres le reversement du fonds de compensation de TVA.

En 2010, avec la première tranche de l'école, un emprunt sera nécessaire. Nous l'envisageons sur des taux fixes, longs et très sécurisés, mais, au regard de ces besoins de financement issus de la politique d'investissement pluriannuelle et de notre fonctionnement, des incertitudes croissantes, aggravantes et importantes quant aux dotations de l'Etat, il est envisagé de compléter le recours à l'emprunt par une augmentation des taux de la fiscalité communale.

Les flux financiers de la réforme de la taxe professionnelle

J'ai trouvé que ce schéma était simple. Sans rentrer dans le détail de la réforme de la taxe professionnelle qui va impacter, d'une façon considérable, les collectivités et « planter », soyons très clairs, littéralement les finances de toutes les collectivités territoriales pour les années à venir, les impacts ne sont pas totalement maîtrisés. La taxe professionnelle va être transformée en deux taxes, l'une assise sur la valeur foncière des entreprises, l'autre sur leur valeur ajoutée. Quand on regarde les flux, on voit qu'aujourd'hui la taxe professionnelle est alimentée essentiellement par les entreprises et compensée par l'Etat. Elle retourne vers les collectivités et aussi vers l'Etat. La Contribution Economique Territoriale va remplacer la TP, vous voyez que l'Etat y participe de moitié, les entreprises beaucoup moins et c'est bien l'objectif de l'Etat que de favoriser les entreprises. Vous voyez à droite au dépend de qui et vous voyez l'enveloppe qui baisse globalement, c'est celle des collectivités qui passe de 30,8 milliards d'Euros à 22,5 milliards d'Euros, le cadeau qui est fait aux entreprises est pris directement dans la poche des collectivités. Cette réforme a été menée à une vitesse fulgurante. J'avoue que si l'on m'avait dit l'an dernier qu'elle serait opérationnelle au 1^{er} janvier 2010 je n'y aurais pas cru.

Avec toutes les incertitudes que cela représente sur des réformes futures potentielles du reste de la fiscalité locale, nous sommes contraints d'utiliser tous les leviers pour continuer à maintenir le développement et le niveau des services publics de la commune. Dans ce cadre, il est envisagé une hausse des impôts locaux. Il y a eu une augmentation en 2002 qui était de 20 %. Nous envisageons une hausse différenciée qui pèse à hauteur de 9 % sur la taxe d'habitation et de 12 % sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

C'est le cœur du débat et c'est la mort dans l'âme que nous sommes réduits à utiliser le levier fiscal que nous ne souhaitons pas employer. La simple réforme territoriale conjuguée à ce refus d'intégrer le Val d'Orge, qui représentait pour le budget communal une source importante et nouvelle de services et de financements, nous contraignent aujourd'hui à recourir à la contribution des Longipontains.

Madame MARRE : Je voudrais reprendre rapidement ce que vous venez de nous dire à travers ces longues explications. La faute de l'augmentation des impôts serait liée au contexte économique international, à l'Etat, à la CCCH que l'on oublie peut-être. Personnellement, je trouve qu'il y a un certain nombre de points qui sont flous. Vous dites vouloir faire un certain nombre de choses, par exemple réaménager la charge de la dette, concrètement qu'est-ce que cela veut dire ? Vous dites également, dans la mesure du possible, vouloir continuer à restaurer l'autofinancement. Lorsque vous parlez d'investissement, là aussi je trouve cela assez flou, vous nous parlez de programmation pluriannuelle mais la programmation pluriannuelle, cela fait deux ans que vous en parlez. Nous aimerions voir aborder clairement le sujet. Enfin, vous nous dites que pour 2010 il y aura un emprunt pour l'école mais là encore il n'y a pas d'informations précises sur le sujet. Cela ne va donc pas être facile d'expliquer aux Longipontains qu'il va falloir augmenter les impôts. Pouvez-vous nous préciser ce que vous avez fait pour augmenter les recettes ces deux dernières années et où sont les subventions dont vous nous aviez parlé, notamment en provenance de la Région. Certaines communes ont donné tous les détails des subventions reçues par la Région, le Maire de Marcoussis par exemple a communiqué tous ces éléments. Longpont ne peut pas se prévaloir de tout cela.

Madame ANTONETTI : Encore une fois, « comment », « quel montant », nous sommes au niveau du débat d'orientations budgétaires, les orientations annoncées c'est de bien optimiser nos dépenses et

nos recettes. L'année dernière nous avons inscrit plus de 3 millions d'Euros d'emprunt, nous l'avons réduit tout au long de l'année et finalement nous n'avons pas emprunté. Je ne vais pas aller au-delà de cela, l'emprunt prévu pour assurer l'équilibre du budget se fera dans l'exécution minorée, comme chaque année. Je ne vous communique pas, au niveau du débat d'orientations budgétaires, le volume de l'emprunt mais je vous assure qu'il sera inférieur, comme il l'a déjà été lors des années précédentes, dans l'exécution réelle, nous utilisons au maximum l'autofinancement. Je viens de vous annoncer qu'entre 2008 et 2009 nous l'avons doublé puisque nous dégageons plus de 173 000,00 € qui peuvent être affectés à l'investissement, c'est d'autant moins à emprunter.

L'objet du débat d'orientations budgétaires n'est pas d'annoncer le montant de l'emprunt, c'est très clair, sachant que toute l'année nous oeuvrerons pour dégager sur les ressources propres un emprunt qui soit, à la fin de l'année, au maximum minoré.

Concernant les subventions annoncées, j'espère que vous ne confondez pas subventions et dotations. Elles sont assises sur des équipements, sur des travaux, cela correspond à des taux, des pourcentages de travaux pris en charge par la Région et le Département sur des projets. Les subventions ne « sortent pas comme ça », ce n'est pas de la distribution d'argent à la volée, c'est la prise en charge de 30 %, dans un certain plafond, du coût d'études et du coût de construction de la troisième école et du Pôle Enfance. Les subventions sont dans les plans de financement des équipements programmés qui sont étudiés d'une façon très large, très détaillée et très claire dans les Commissions ad'hoc qui se réunissent.

En ce qui concerne la programmation pluriannuelle des investissements, elle sera présentée à l'ensemble des Longipontains le mois prochain, à l'occasion du vote du budget.

Monsieur JACQUIN : J'ai bien écouté votre exposé Madame ANTONETTI, je pense que si nous débattions des causes de la contraction des recettes de la commune aujourd'hui, nous serions assez vite d'accord puisque ce sont des chiffres, ce sont des choses annoncées par l'Etat. Il est clair aussi que c'est votre stratégie qui est mise à mal avec la décision du Préfet de ne pas autoriser Longpont à rejoindre, tout du moins aujourd'hui, le Val d'Orge. Il y a là une impasse que vous réglez par les impôts locaux. Je pense que si nous devons discuter de l'augmentation des impôts locaux, la « pilule » va être amère pour nombre de Longipontains, il faut que nous ayons cette perspective pluriannuelle sur les engagements de la commune. Ce que vous venez de dire me fait plaisir parce que l'année dernière ce n'était pas à l'ordre du jour, je vous avais posé la question, et cette année ça l'est. Comme quoi, lorsqu'il faut justifier quelque chose, vous pouvez faire ce qu'il faut et j'en suis satisfait. Nous avons tous besoin de savoir de quoi les prochains exercices seront faits. Vous parlez aussi du réaménagement de la dette, là aussi je prends cela pour un scoop car, lors du dernier Conseil, j'avais évoqué la question et vous m'aviez quasiment répondu que ce n'était pas de saison. En un mois beaucoup de choses ont sans doute évolué. Je vois que vous cédez aussi à vos petits démons habituels qui sont d'aller chercher dans la précédente municipalité un certain nombre de raisons de vos malheurs d'aujourd'hui, c'est disons de bonne guerre.

Madame ANTONETTI : Sur la dette, ce qui a été évoqué lors du précédent Conseil, suite à une remarque de Monsieur PHILIPPE qui abordait le fait que les taux aujourd'hui étaient extrêmement favorables, c'était la possibilité de renégociation des taux de la dette. J'ai répondu que la renégociation, possible ou pas, des taux des emprunts déjà contractés par la ville, dépendait des pénalités de sortie qui sont inscrites dans les contrats. Or, les emprunts qui ne prévoient pas de pénalités de sortie supérieures aux gains de taux, si l'on renégocie les taux, sont les emprunts à taux variables qui sont largement minoritaires, heureusement puisque nous avons une dette sécurisée. Je ne

vous ai pas répondu qu'il n'était pas question de réaménager la dette ou de renégocier les taux. Je vous ai dit que ce n'était possible, d'une part, que sur une toute petite partie de l'encours de dette et que, d'autre part, cela dépendait des contrats qui avaient été signés et des pénalités qui étaient prévues.

Vous pouvez considérer que je « charge la barque » vis-à-vis de la précédente municipalité mais je peux vous affirmer qu'il y a un certain nombre de contrats qui ont été signés et qui ne permettent pas aujourd'hui d'être renégociés. Si nous essayions de sortir de ces contrats en remboursant par anticipation la dette pour rentrer sur d'autres prêts avec des taux très inférieurs, les pénalités seraient bien plus importantes que le gain en intérêts issu de ces nouveaux prêts avec des taux inférieurs. Je ne vous ai pas dit que ce n'était pas à l'ordre du jour mais que ce n'était malheureusement pas sur ces renégociations de taux qui étaient suggérées que nous avions des marges de manœuvre en matière de dette. En revanche, concernant le réaménagement de dette, nous avons beaucoup de petits prêts et, en simplifiant et en renégociant sur un prêt plus global, nous pourrions peut-être avoir de nouvelles marges de manœuvre et relisser le remboursement de la dette, cela s'appelle du réaménagement de dette, ce qui permet de maîtriser l'étalement des emprunts et des charges sur les années à venir. Quand on parle de PPI, quand on a de gros équipements à construire, il y a des années sur lesquelles il y a des charges fortes avec des emprunts importants à faire ou du financement important à trouver. Il y a des années où la charge est moins importante donc ce sont sur ces années là que l'on peut essayer de faire des décalages à travers des réaménagements de dette, de façon à lisser les remboursements de la dette, c'est la différence entre renégociation de taux et réaménagement. Les renégociations de taux sont extrêmement limitées à Longpont du fait du portefeuille actuel de dette.

Vous parlez de ce qui est issu des précédentes municipalités. L'extension du gymnase a été inaugurée en janvier 2008, la principale charge a eu lieu en 2007 - 2008 alors que nous arrivions et qu'il n'y avait pas particulièrement d'autofinancement important et des ressources propres importantes, notamment les 400 000,00 € annuels issus de la précédente hausse des impôts en 2002, j'aimerais d'ailleurs savoir où est passée cette somme, probablement dans l'autofinancement puisqu'on ne la voit pas, elle a été absorbée en fonctionnement. Je disais donc que le paiement du gymnase s'est étalé sur 2007 - 2008, l'extension de l'école en totalité sur 2008 - 2009, les dernières factures du gymnase sur 2009 et l'orgue, 500 000,00 €, en totalité sur 2009. Sur les 800 000,00 € de dépenses d'équipement de l'année 2009, il y a 867 000,00 € qui concernent la fin du paiement de l'orgue et l'extension de l'école maternelle des Echassons, l'année précédente il y avait le gymnase qui impactait fortement.

Vous évoquez le fait que je fais reposer mon malheur sur l'équipe précédente mais nous avons payé une bonne partie de l'addition et tout ce qui est pris en charge à ce niveau n'est pas mis dans les équipements à réaliser, c'est quand même une réalité. J'évoquais le plan de financement de l'orgue, 500 000,00 € payés d'avance par la commune, heureusement nous avons freiné sur les options. Il y a 350 000,00 € au total de subventions prévues, nous en avons découvert une qui n'existe pas. Vous demandez ce que nous faisons au niveau des demandes de subventions, nous les réclamons bien sûr et c'est là que l'on s'est rendu compte que les 15 000,00 €, parce que nous sommes à 15 000,00 € près, de subvention du mécénat privé de la Fondation Serge Dassault n'existaient pas, il n'y a aucun écrit, aucun contrat et la Fondation fait la sourde oreille. Au sujet des autres subventions, nous les réclamons également mais elles se font attendre parce que toutes les collectivités trouvent tous les prétextes possibles pour ne pas les verser. En l'occurrence, pour l'orgue il y en a une qui a un excellent prétexte, c'est qu'il y a un vice de forme assez grossier qui a été fait et qui a amené le précédent Maire, excusez moi de le dire, à signer un bon de commande avant d'avoir l'assurance du passage en Commission Permanente de la subvention, ça peut être une bonne raison pour ne pas la

toucher et mettre 135 000,00 € à la charge de la commune. Le bon de commande a été signé en février 2008, quand on a un petit peu d'expérience, il y a des erreurs que l'on ne fait pas.

Monsieur JACQUIN : Nous sommes dans une République, d'un mandat à l'autre il y a une continuité de gestion donc ce qui est engagé par une municipalité est poursuivi, voire achevé par une autre, c'est quelque chose d'assez courant. Charger la précédente municipalité c'est facile et on ne va pas faire le droit d'inventaire pendant six ans.

Madame ANTONETTI : Je n'ai pas évoqué ces chiffres tout à fait innocemment, la précédente municipalité a augmenté les trois taxes de 20 % en 2002 en expliquant d'une façon très claire que c'était pour dégager le financement du Pôle Enfance, vous êtes d'accord avec moi Monsieur JACQUIN.

Monsieur JACQUIN : Oui ça a été dit, je suis totalement d'accord avec vous.

Madame ANTONETTI : Cette augmentation correspondait à un produit de 400 000,00 € par an. Je l'avais d'ailleurs évoqué clairement à l'époque, dans l'opposition. Force est de constater, quand il est annoncé que le produit de la hausse des impôts est destiné à financer des investissements, que ça doit se traduire par de l'autofinancement, c'est-à-dire des recettes en fonctionnement qui sont beaucoup plus importantes que les dépenses et que l'on vire à l'investissement. C'est cela que l'on appelle l'autofinancement, ça veut dire que vous produisez de l'épargne pour financer de gros équipements.

Pour aller un petit peu plus loin, le produit supérieur attendu par cette hausse de la fiscalité avoisinera 347 000,00 € par an et, pour répondre à votre question Madame MARRE, le fonctionnement sur une année pleine de la troisième école est évalué à 200 000,00 € et, pour situer les chiffres, vous avez vu de combien l'enveloppe des communes va baisser, ce sera variable en fonction des communes donc il y a de fortes chances pour que Longpont ne fasse pas partie des communes les moins impactées, il y a des palmarès qui sont déjà sortis, c'est très intéressant de voir les communes qui gagnent et les communes qui perdent, ce sont toujours les mêmes.

Mettez cette enveloppe en proportion avec ce que j'évoquais tout à l'heure, la « perte » sur l'attribution de compensation dans le cadre de l'Agglomération du Val d'Orge est de 246 000,00 € par an. Vous additionnez avec la taxe professionnelle et vous avez le compte.

Ces deux seuls éléments, c'est ce que je vous ai dit en synthèse, expliquent ce que nous sommes aujourd'hui obligés et contraints de faire. Cette réforme, dont les délais de mise en œuvre étaient difficiles à envisager, et ce refus unilatéral et clairement partisan du Préfet sur l'intercommunalité n'étaient pas envisageables.

J'ai toujours appris que les hauts fonctionnaires de l'Etat étaient sensés respecter la neutralité de l'Etat, la démonstration de l'inverse est faite puisque c'est un choix et une volonté strictement arbitraires, illégitimes et partisans qui ont été faits en nous refusant l'entrée dans le Val d'Orge.

Monsieur JACQUIN : Vous avez dit que dix points d'augmentation des impôts locaux représentaient une recette d'environ 350 000,00 €. Les frais de fonctionnement de la nouvelle école sont de 200 000,00 €. Sur les 150 000,00 € restants, vous aurez environ 100 000,00 € qui vont être consommés par les intérêts de l'emprunt pour construire cette même école. Les dix points d'augmentation des impôts locaux vont approximativement financer la nouvelle école avec, je vous le

concède, un petit reliquat. Quand il va s'agir de financer le Pôle Enfance, comment allez-vous faire, dix points supplémentaires ?

Madame ANTONETTI : C'est déliant.

Monsieur JACQUIN : Ce n'est pas dans mes habitudes.

Madame ANTONETTI : 100 000,00 € c'est plus de 30 % du remboursement des emprunts. Vous parlez du remboursement du capital ou des intérêts ?

Monsieur JACQUIN : Des intérêts.

Madame ANTONETTI : Le coût de la troisième école est de 300 000,00 €, il ne va pas augmenter de 100 000,00 €, peut-être de 20 000,00 € ou 25 000,00 € sur des taux qui sont de plus aujourd'hui très faibles. L'impact va être limité à 50 000,00 € sur les trois années à venir.

Monsieur FACCHIN : Il s'agit du regroupement du centre de loisirs, du RAM etc, qui ont déjà un fonctionnement.

Monsieur JACQUIN : Il y aura quand même des petits emprunts parce que pour le Pôle Enfance ce ne sera pas de l'autofinancement.

Monsieur FACCHIN : Vous parlez de fonctionnement, vous ne parlez pas d'emprunt, ça répond au fonctionnement.

Monsieur JACQUIN : Bien sûr mais dans le fonctionnement vous aurez l'intérêt des emprunts du Pôle Enfance.

Monsieur FACCHIN : Oui d'accord.

Madame ANTONETTI : N'oubliez pas aussi qu'en ce qui concerne le Pôle Enfance il y aura à déduire l'actuel site. Nous avons un site qui est situé sur Ballainvilliers et qui sera vide.

Monsieur JACQUIN : Envisagez-vous de le céder ?

Madame ANTONETTI : Absolument. Il pourra contribuer au financement du nouveau Pôle Enfance. Dans la mesure où la ville de Ballainvilliers va développer un de ses quartiers, nous leur proposerons en priorité puisque ce site est un espace pouvant recevoir du public et il intéressera peut-être cette commune qui va avoir à faire face à des effectifs scolaires et périscolaires importants sur ce secteur puisqu'un grand programme est en vue sur le site relativement proche qui est à l'emplacement de l'ancien Castorama, entre la Grange aux Cercles et la bretelle de Carrefour.

Madame MARRE : Ces augmentations ne peuvent-elles pas être réduites ?

Madame ANTONETTI : Je sais que ça vous fait mal au cœur Madame MARRE.

Madame MARRE : Parce que c'est le pouvoir d'achat de tous les Longipontains que vous touchez.

Madame ANTONETTI : La troisième école est en route et le Pôle Enfance également. Vous ne voulez pas l'entendre mais nous déposons le permis de construire, l'école sera ouverte au 1^{er} septembre 2011, la construction va commencer cette année et les factures vont arriver.

Madame MARRE : Je suppose que vous avez bien fait vos calculs et qu'il n'y a pas de raison de revenir sur ces taux, c'est ce que vous êtes en train de dire. Le débat d'orientations budgétaires, c'est simplement le fait de nous annoncer que les taux dont vous nous avez donnés le montant... D'ailleurs, pourquoi ce montant ?

Madame ANTONETTI : Je pense que c'est très exactement ce qu'il convient de faire dans un débat d'orientations budgétaires. Nous sommes dans les orientations, vous n'avez plus grand temps à attendre d'ici le vote du budget et vous aurez tout le détail et tous les impacts dans le budget, ce sera très largement expliqué.

Monsieur LAMOUR : Dans un premier temps, vous avez parfaitement raison, ça va avoir un impact sur le pouvoir d'achat des Longipontains. Nous avons une autre solution, nous ne faisons rien, nous ne construisons pas de troisième école, nous ne faisons pas de Pôle Enfance mais il y aura toujours des enfants qui auront besoin d'être scolarisés. Où vont-ils aller Madame MARRE s'il n'y a pas d'école à Longpont ? Où vont-ils se rendre s'il n'y a pas de centre de loisirs à Longpont ? Il y a des personnes qui fournissent des services payants, ça s'appelle des écoles privées, on voit même naître des crèches privées, croyez-moi le pouvoir d'achat des familles dans ce genre de structures est fortement impacté. Notre vision des choses est de dire qu'effectivement c'est difficile, il va falloir mettre la main au portefeuille mais c'est pour du service public et c'est pour offrir un service aux citoyens, parce que si on laisse tout filer comme tout est en train de filer, forcément ces services seront récupérés, c'est logique. Il faudra toujours manger, éduquer les enfants, se loger donc vous avez raison, dans un premier temps, ça va faire mal au pouvoir d'achat des Longipontains mais à long terme ce n'est pas si sûr.

Monsieur DEMAREST : Ca fera d'autant plus mal aux Longipontains par le fait que nous avons déjà subi, depuis 4 ans environ, 40 à 50 % d'augmentation des impôts au niveau de la Région et 40 % au niveau du Département. Effectivement ça va faire mal au moment où les salaires stagnent, où les retraites sont en diminution par rapport au niveau du coût de la vie, ça va être dur pour les Longipontains.

Madame ANTONETTI : C'est un choix, nous maintenons le cap de la réalisation effective du projet communal pour lequel nous avons été élus, c'est ce que les Longipontains attendent de nous.

La hausse qui a été envisagée est inférieure de moitié à celle qui a eu lieu en 2002 en terme d'impact.

Le Conseil Municipal PREND ACTE des orientations budgétaires 2010.

Madame ANTONETTI : Je serais assez curieuse d'avoir votre sentiment sur la réforme de la taxe professionnelle, quel est votre ressenti par rapport à cette réforme qui a été menée extrêmement vite et qui aboutit à favoriser les entreprises dans un objectif de relance. Il est clair cependant que ça se fait à coup de milliards d'euros au dépend des communes, des départements, des régions qui sont en prise directe avec les citoyens et qui gèrent les services publics. Comment appréhendez-vous cette réforme ?

Monsieur JACQUIN : Il y a une expression qui est très simple, « on est en train d'échanger un cheval borgne pour un aveugle ». Nous avons une taxe professionnelle, tout le monde sait qu'elle était très injuste dans ses modalités de calcul et on la remplace par une autre solution qui est tout aussi injuste puisque l'on sait très bien que l'Etat, avec le taux d'endettement qu'il a à supporter, ne pourra pas la maintenir ad vitam aeternam, d'ailleurs il ne s'est pas engagé à le faire car il sait très bien où il en est. De ce point de vue, nous sommes assez mal partis au niveau des recettes de la commune. Il y aura un transfert à terme qui se fera sur la fiscalité locale.

Madame ANTONETTI : Il n'y a pas d'informations particulières si ce n'est que les élections régionales ont lieu dimanche.

Madame ANTONETTI : Je vais maintenant, et c'est une fierté, suspendre la séance publique du Conseil Municipal pour donner la parole à la salle. Si quelqu'un souhaite s'exprimer, réagir, poser des questions, prolonger le débat c'est le moment. Vous êtes concernés en premier chef.

La séance est suspendue à 22 h 00

La séance et reprise à 22 h 15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.